

SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

SSIAP 1 - INITIAL

Le SSIAP 1 assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il doit avoir suivi la formation correspondante et satisfaire aux épreuves de certification, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.



La certification professionnelle SSIAP1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 5641 est certifiée par le Ministère de l'Intérieur.

Les objectifs pédagogiques : en fin de formation, le stagiaire a acquis les compétences nécessaires aux fonctions d'agent de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

Délais d'accès : Selon places restantes : 20 jours

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité ou contre-indication médicale

Durée de validité

Le SSIAP 1 est valable **36 mois**. A l'issue de ces 3 ans, le titulaire du SSIAP 1 devra effectuer :

- Un **recyclage** : si la validité du SSIAP 1 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.
- Une **remise à niveau** : si la validité du SSIAP 1 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.

Modalités pédagogiques : synchrone alterne en présentiel :

méthode affirmative vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

méthode expérientielle vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

méthode interrogative vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et Vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Bac à feu écologique
- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Exposés / débats
- Travaux pratiques et mises en situation

Évaluations

L'évaluation des acquis est conditionnée par la réussite à une épreuve écrite en ayant une note supérieure à 12/20

- Épreuve écrite : QCM de 30 questions
- Épreuve pratique : Ronde avec anomalies et sinistres

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

Certification

La réussite de cet examen permet d'obtenir le SSIAP1, une attestation est remise en fin de formation.

Documents de synthèse remis aux stagiaires

Diplôme par équivalence reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Département des Services Incendie et de Secours ou son représentant.

DUREE

67 heures + 8 heures examen

PRE-REQUIS

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 acquis ou en cours de validité depuis moins de 2 ans : AFGSU, PSE1, SST
Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
Aptitude médicale

LIEU

Dans nos locaux

PUBLIC

12 stagiaires maximum
Pour être agent de sécurité incendie dans les ERP et IGH

LEGISLATION

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH

HABILITATION

Centre agréé par la Préfecture de Vendée n° agrément 0011

RS : 5641

Formacode : 42 811

Code Certif Info n°55 515

Code CPF : 236 631



Mise à jour le 22 octobre 2024

GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul - Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne
Tél. : 02 51 01 36 93 - direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr
SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 - APE 8559 A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire
N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 104555
Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10
Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Programme de la formation SSIAP 1 Initial

Contenu pédagogique

Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Le comportement du feu

Sécurité Incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage et éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

Camille LENOIR : Responsable d'Exploitation – contact.gpsformation@gps-safi.fr

Téléphone : 02 51 01 36 93 - 06 76 56 35 47

Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel dans vos locaux quel que soit l'effectif entre 4 et 12 stagiaires) dans nos locaux : 1 210,00€



Mise à jour le 22 octobre 2024

GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne
Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr
SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire
N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 104555
Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10
Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023